

CPE stagiaire VIDY EMMA

CPE tuteur GENOUVRIER Marie Laure

Collège J.PH Rameau, Tours

Préparation, mise en œuvre et évaluation de la formation des délégués et travail d'impulsion pour que des professeurs de toutes les classes y participent.

Liens avec le contrat d'objectifs

Le volet numéro 3 de la contractualisation entre l'établissement et l'académie s'intitule « Favoriser l'engagement et la responsabilité des élèves ». La formation des délégués est l'une des actions internes à l'établissement qui permet d'impulser une dynamique d'engagement et de responsabilité auprès des élèves. Cette formation doit être un moment au cours duquel les élèves délégués doivent pouvoir mesurer leur capacité à s'engager dans la vie de l'établissement mais aussi la responsabilité qui leur incombe, en tant que délégué, envers les autres élèves du collège.

Par ailleurs, la participation de différents acteurs de l'établissement dans ce temps de formation, l'implication de différents adultes, ne peut que renforcer ce sentiment de responsabilité chez les élèves.

Constats et analyses en amont

L'élection des délégués de classe s'est déroulée de manière très discrète dans l'établissement. Il n'a pas été organisé de séances de sensibilisation avant le début des élections. Seuls quelques enseignants parmi les professeurs principaux de 6° et 5° se sont adressés aux CPE pour l'organisation de l'élection dans leur classe.

Par la suite, certains enseignants se sont interrogés car certains élèves dits « populaires » auraient été élus uniquement par « copinage » et non pas pour leur qualités de bons délégués (niveau 4° notamment). L'image qu'ont les élèves du rôle du délégué de classe semble erronée.

Objectifs prioritaires et effets souhaités

L'objectif principal est de pouvoir intégrer des enseignants dans une démarche réflexive sur la formation des délégués et à terme de pouvoir travailler en collaboration pour la préparation, l'organisation et la mise en œuvre de cette formation.

Ce travail permettrait de proposer aux élèves délégués une formation qui corresponde à la fois à leurs besoins de connaissance et d'outils pour exercer au mieux leur mandat tout en étant en cohérence avec les attentes des enseignants.

les différentes étapes de la situation professionnelle

Une réunion concernant la formation des délégués était prévue. Cette réunion, ouverte à tous les collègues enseignants a eu lieu le **23 octobre 2012**. Elle était animée par le Principal-adjoint.

Les différents axes de discussion évoqués pendant la réunion ont été les suivants:

- Retour sur l'organisation des élections de délégués, notamment concernant la question des élèves « populaires » élus.
- Quel rôle pour le délégué de classe, différence entre les attentes des enseignants et celles des élèves
- Autonomie et initiative des élèves, comment les valoriser?
- Quels thèmes aborder dans la formation? Savoir recueillir et transmettre l'information, préparer les conseils de classe.
- Associer les enseignants à la formation des délégués

L'ensemble des participants de la réunion sont d'accord sur le fait que les professeurs puissent

participer à la formation, ce sont les modalités de cette participation qui restent plus difficiles à établir. Deux enseignants se proposent pour réfléchir à un modèle de « charte du délégué ». Les CPE proposent de diffuser au mieux toutes les informations concernant la formation en direction des enseignants.

Dans un deuxième temps, les CPE planifient les différentes séances de formation des délégués. Il est décidé de séparer la formation en deux parties, elles concerneront les 6° et 5° d'une part et les 4° et 3° d'autre part.

Pour les 6° et 5°, on organise une formation en deux parties (2x 2heures); le **lundi 19 novembre de 8h à 10h** et le **vendredi 23 novembre de 10h à 12h**.

Cette formation aborde les thèmes suivants:

- Apprendre à se connaître et créer une dynamique de groupe
- Connaître le collège (les différents acteurs)
- Le rôle du délégué
- Les instances du collège
- Le conseil de classe (jeu de rôle, simulation d'un mini conseil de classe)

Les 4° et 3° quant à eux, ont eu une séance de 2 heures organisée le **mercredi 28 novembre de 10h à 12h**. Ont été abordés les mêmes thèmes que pour les 6° et 5° mais de manière plus succincte, la deuxième heure de formation a été consacrée au jeu de rôle du conseil de classe.

Les séances de formation ont été co-animées par les deux CPE et la professeur documentaliste.

Bilan et poursuite de la situation professionnelle

Réussites constatées

Dans l'ensemble, le bilan des séances de formation destinées aux élèves délégués est positif. Aussi bien en 6°/5° qu'en 4°/3°, les élèves ont été réceptifs et intéressés et ont su créer une bonne cohésion de groupe qui leur a permis de travailler de manière efficace.

La collaboration avec la professeur documentaliste a bien fonctionné pour l'animation des séances. Cela permet notamment l'apport d'un regard différent de celui des CPE, ce qui permet parfois de pointer des questions plus en lien avec la vie de la classe.

Suites à donner

Pour donner suite aux séances de formation, il est prévu de réunir à nouveau les délégués en janvier pour faire un retour sur les conseils de classe et sur la manière dont les délégués se sont emparés des outils et conseils qui leur ont été transmis pendant la formation.

Ce retour sera aussi l'occasion d'évaluer les effets de la formation sur les élèves en leur proposant un questionnaire « de satisfaction ».

Suite à cela, il serait intéressant de transmettre aux enseignants, notamment ceux ayant participé à la réunion, un bilan des séances menées avec les élèves délégués.

Par ailleurs, la formation peut donner lieu à l'évaluation des élèves ayant participé sur les compétences 6 et 7 du socle commun.